

Objet

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Global Fund - Ofi Invest Act4 Positive Economy - Classe F EUR (les « Actions »)

Initiateur du PRIIP : Ofi Invest Lux (propriété d'Aéma Groupe)

ISIN : LU1209226619

Site Web de l'initiateur du PRIIP : www.ofi-invest-lux.com

Appelez le +352 27 20 35 1 pour de plus amples informations

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est chargée du contrôle de la société Ofi Invest Lux en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé au Luxembourg. Ofi Invest Lux est agréée au Luxembourg et fait l'objet d'une surveillance par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Date de publication : 2 janvier 2025

En quoi consiste ce produit ?

Type : Les Actions sont une classe d'actions d'Ofi Invest Act4 Positive Economy (le « **Compartiment** »), un compartiment de Global Fund (le « **Fonds** »). Le Fonds est organisé sous la forme d'une société anonyme et remplit les conditions requises pour être considéré comme un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) au sens de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la « **Loi de 2010** »). Le Fonds a désigné Ofi Invest Lux pour agir en tant que société de gestion conformément à la Loi de 2010 (la « **Société de gestion** »).

Le Compartiment est un compartiment d'un fonds d'investissement dont la performance dépendra de celle de son portefeuille, comme décrit plus en détail à la section « **Objectifs** » du présent Document d'informations clés. La loi prescrit que les actifs et le passif du Compartiment soient distincts des autres compartiments du Fonds. La performance des autres compartiments du Fonds n'a donc aucun impact sur la performance du Compartiment ou sur le rendement de votre investissement.

Durée : Le Fonds et le Compartiment ont été constitués le 19 décembre 2016 pour une durée illimitée. Le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil** ») a le pouvoir de mettre fin au Compartiment, ou aux Actions, dans certaines circonstances décrites plus en détail dans le prospectus du Fonds (le « **Prospectus** »). L'Initiateur du PRIIP n'a pas le droit de mettre fin unilatéralement au Fonds, au Compartiment ou aux Actions.

Objectifs : L'objectif de ce Compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le Stoxx Europe 600 Net Return (symbole Bloomberg SXXG Index) (l'« **Indice** »), en investissant dans des actions d'entreprises cotées en bourse, domiciliées et cotées sur des marchés réglementés ou d'autres marchés réglementés au sein de l'Espace Economique Européen et du Royaume-Uni. Pour atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment basera ses choix d'investissement sur la recherche fondamentale liée à la sélection de titres individuels pour des positions longues.

A cette fin, le Compartiment sélectionnera des sociétés ayant de bonnes perspectives de performance et contribuant à « l'économie positive » définie par quatre thématiques, la transition énergétique, la préservation des ressources naturelles, la santé/la sécurité/le bien-être et l'inclusion sociale. Dans le cadre du processus de sélection des actions, le gestionnaire d'investissement n'investira que dans des actions de sociétés qui génèrent au moins 20 % de leur chiffre d'affaires à partir de l'une des quatre thématiques énumérées ci-dessus, afin de générer un impact social et environnemental positif. La prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« **ESG** ») significatifs est intégrée dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels afin de mieux évaluer les opportunités d'investissement et de mieux gérer les risques en vue de générer des rendements durables et à long terme.

Exemples de facteurs ESG : émissions de carbone, rareté de l'eau, gestion des déchets, biodiversité.

Dans le cadre du processus de sélection des actions, le gestionnaire d'investissement exclura également de l'univers d'investissement éligible du Compartiment les 30 % de titres les moins bien notés en matière d'ESG ainsi que les exclusions sectorielles et normatives, selon l'approche Best-in-Universe, et surveillera quotidiennement ce taux de 30 %.

Les investisseurs doivent être conscients et prêts à accepter que, pour les compartiments qui ont un processus de gestion durable, ce processus est basé sur l'utilisation d'un modèle propriétaire pour déterminer le score ESG. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficace. La performance de ces compartiments peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Le Compartiment sera géré activement. Le gestionnaire d'investissement a toute liberté pour acheter et vendre des investissements pour le compte du Compartiment dans les limites de l'objectif et de la politique d'investissement.

Indice de référence : Le Compartiment utilisera l'Indice comme indice de référence. L'Indice servira d'indicateur pour mesurer la performance passée du Compartiment et calculer les commissions de surperformance.

Il est prévu que les actions du Compartiment puissent être des composantes de l'Indice. Cependant, pour déterminer la composition du portefeuille, le gestionnaire d'investissement a toute latitude en ce qui concerne les pondérations individuelles ou sectorielles des actions qui entrent dans la composition de l'Indice. Le gestionnaire d'investissement utilisera également son entière discrétion pour investir dans des sociétés ou des secteurs non inclus dans l'Indice afin de profiter d'opportunités d'investissement spécifiques.

La stratégie d'investissement implique que les avoirs du portefeuille peuvent s'écarter de l'Indice. Cet écart peut être significatif et est susceptible d'être un élément clé expliquant dans quelle mesure le Compartiment peut surperformer l'Indice.

Procédures de rachat : Vous pouvez demander le rachat de vos Actions à l'agent de registre et de transfert ou au placeur principal chaque jour (n'importe quel jour de négociation, c'est-à-dire, tout jour où les banques sont ouvertes au public au Luxembourg).

Informations complémentaires : Pour de plus amples informations sur le Compartiment, veuillez consulter nos sites Web : www.ofi-invest-am.com et www.ofi-invest-lux.com, où vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire du Prospectus (disponible en anglais) et des rapports semestriels et annuels (disponibles en anglais). Notre site Web fournit également d'autres informations non contenues dans les documents ci-dessus comme par ex. le cours le plus récent des Actions. Les rapports périodiques, tels que les rapports semestriels et annuels, ainsi que le Prospectus, comme exposé plus en détail à la section « Autres informations pertinentes » ci-après, sont préparés pour le Fonds dans son ensemble.

Conversions : Vous avez la possibilité de convertir vos Actions en actions d'une autre classe du Compartiment ou d'un autre compartiment du Fonds. Vous trouverez de plus amples informations dans le prospectus.

SFDR : Le Compartiment a pour objectif l'investissement durable au sens de l'Article 9 du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »).

Dépositaire : Société Générale Luxembourg.

Dividendes : Les dividendes sont réinvestis.

Investisseur de détail visé : Les Actions sont destinées à des investisseurs qui investissent au moins 10,000,000 euros sur une période de trois mois commençant à la date de lancement de la catégorie d'actions et qui ont (i) une expérience antérieure suffisante et des connaissances théoriques de ce type d'investissement leur permettant d'évaluer le risque d'investir dans ce type de produit, (ii) ont un horizon d'investissement à moyen/long terme d'au moins 5 ans et (iii) ont des ressources suffisantes pour pouvoir supporter la perte de la totalité de leur capital lors de l'investissement dans les Actions. La nécessité pour l'investisseur de détail d'être en mesure de supporter la perte de la totalité de leur capital lors de l'investissement dans les Actions. La nécessité pour l'investisseur institutionnel d'être en mesure de supporter la perte de la totalité de son investissement est due à plusieurs risques de marché et de crédit qui peuvent avoir un impact significatif sur le retour sur investissement. Ces risques sont décrits plus en détail dans la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? » ci-dessous. Les investisseurs doivent être prêts à assumer un risque de 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



Indicateur de risque :

! L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque est un indicateur du niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 100 €	2 118 €
	Rendement annuel moyen	-79,00 %	-26,69 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 641 €	8 705 €
	Rendement annuel moyen	-23,59%	-2,73%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 399 €	13 097 €
	Rendement annuel moyen	3,99 %	5,54 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 563 €	18 815 €
	Rendement annuel moyen	45,63 %	13,48 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des circonstances de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence ex post (Stoxx Europe 600 Net Return) :

- entre décembre 2021 et mars 2024 pour le scénario défavorable ;
- entre août 2017 et août 2022 pour le scénario intermédiaire ; et
- entre octobre 2016 et octobre 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Ofi Invest Lux n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds est une société d'investissement, qui est distincte de l'Initiateur du PRIIP. En cas de défaillance de l'Initiateur du PRIIP, les actifs du Fonds, et par conséquent du Compartiment, détenus par le Dépositaire, ne seront pas affectés. En ce qui concerne le Dépositaire, il existe un risque potentiel de défaillance en cas de perte des Actifs du fonds détenus auprès du Dépositaire. Ce risque de défaillance est toutefois limité par les règles établies, qui exigent une ségrégation des actifs entre ceux du Dépositaire et ceux du Fonds. Le Dépositaire engage sa responsabilité à l'égard du Fonds ou des investisseurs du Fonds en cas de perte par lui-même ou l'un de ses délégués d'un instrument financier dont il a la garde, à moins qu'il ne soit en mesure de prouver que cette perte résulte d'un événement extérieur échappant à son contrôle raisonnable. S'agissant de toutes les autres pertes, le Dépositaire est responsable en cas de manquement par négligence ou intentionnel aux obligations qui lui incombent en vertu des articles 34(3) et 35 de la Loi de 2010. Les pertes ne sont couvertes par aucun système d'indemnisation ou de garantie des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

La personne qui vous vend ou vous fournit des conseils sur ce produit peut vous demander de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous fournira des informations sur ces coûts et leur incidence sur votre investissement.

La réduction du rendement (RIY) représente l'impact des frais sur la performance en pourcentage, c'est la soustraction entre la performance hors frais et la performance frais inclus.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

Nous avons présumé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Montant investi : 10 000 €.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	388 €	906 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,90 %	1,61% par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, cela montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, votre rendement moyen par an devrait être de 7,15% avant coûts et de 5,54% après coûts.

Composition des coûts

Coûts uniques à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	3 % maximum du montant que vous versez au début de l'investissement. Il s'agit du montant maximum qui peut être déduit de votre capital avant qu'il ne soit investi. Dans certains cas, vous pourriez payer moins.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Il n'y a aucun coût de sortie pour ce produit.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Commissions de gestion ou autres coûts administratifs ou frais d'exploitation	0,67 % de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation de tous les frais et dépenses susceptibles d'être facturés sur un exercice. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre.	67 €
Coûts de transaction	0,23 % de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts supportés lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	23 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions de performance	0,01 %. Le montant réel variera selon le rendement de votre investissement. L'estimation des coûts agrégés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années	1€

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Vous pouvez demander le rachat de votre investissement n'importe quel jour de négociation, tel que décrit dans la section « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus, en adressant une demande de rachat à l'agent de registre et de transfert. Nous avons choisi une période de détention recommandée de 5 années afin d'aligner votre participation sur la nature à moyen et long terme des investissements sous-jacents du portefeuille et sur l'hypothèse d'une génération de rendements sur le moyen à long terme. Bien que la période de détention recommandée soit destinée à minimiser votre risque de perte en capital, elle ne constitue pas une garantie.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au Compartiment (ou aux Actions), à l'Initiateur du PRIIP ou à toute personne ayant vendu des Actions ou prodigué des conseils sur celles-ci, les souscripteurs sont invités à consulter leur conseiller ou à s'adresser à Ofi Invest Lux :

- soit par courrier : OFI INVEST LUX – 10-12, boulevard Roosevelt – L-2450 Luxembourg – Luxembourg
- ou en envoyant directement un courrier électronique à l'adresse suivante : contact.am@ofi-invest.com

Si la réponse donnée ne vous satisfait pas, vous pouvez également saisir la CSSF à l'adresse suivante : Commission de Surveillance du Secteur Financier, Département Juridique CC, 283, route d'Arlon, L-2991 Luxembourg

Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans le présent Document d'informations clés sont complétées par le Prospectus, les statuts du Fonds et les derniers rapports semestriels et annuels (le cas échéant), qui vous seront fournis préalablement à toute souscription d'Actions, conformément à la loi. De plus amples informations sont à disposition sur notre site Web www.ofi-invest-lux.com. Pour de plus amples informations sur la finance durable, veuillez consulter le site Web : www.ofi-invest-lux.com/sustainability

Des informations sur les performances passées des Actions présentées sur cinq années, ainsi que les calculs des scénarios de performance précédents, sont disponibles à l'adresse www.ofi-invest-lux.com.